

Nantes, le 29 avril 2021



Mobilités

La Région et 10 partenaires signent la charte pour l'accessibilité du transport régional

Faciliter l'accès des transports pour tous est un enjeu important d'autonomie au quotidien. Dans la continuité de la Stratégie régionale des mobilités, adoptée le 31 mars dernier par l'assemblée régionale, la Région souhaite accélérer le mouvement de l'accessibilité totale du réseau Aléop sur l'ensemble du territoire.

Fruit d'un travail de plusieurs mois mené conjointement avec une dizaine d'associations représentant des personnes en situation de handicap, une charte pour une meilleure accessibilité dans les transports a été signée, ce jeudi 29 avril, par Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, et les partenaires associatifs. Cette charte propose 8 engagements de progrès pour des transports régionaux accessibles à tous.

Une construction collaborative

La Région s'engage depuis plusieurs années à améliorer la qualité de service et d'accès au transport public avec, notamment, des investissements conséquents en faveur des pôles d'échanges multimodaux. Elle opère dans le cadre de ses compétences en matière de transport, ou agit comme facilitateur, en lien avec des partenaires (SNCF, collectivités...), sur l'évolution du matériel roulant, la sécurisation d'arrêts d'autocars, ou l'aménagement de quais des gares.

Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers à autonomie réduite et améliorer l'accès de tous, la Région a souhaité constituer un groupe de travail, en septembre 2020, pour déterminer collectivement les actions à mener et en accompagner la mise en œuvre. Ce groupe de travail est constitué de 10 structures, aujourd'hui co-signataires de la charte, au premier rang desquels **APF France Handicap**, rejoint par :

- L'Association **Les chiens guides d'aveugles de Loire-Atlantique**,
- L'Association **Valentin Haüy**,
- L'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (**APAJH**),
- **Handirail**,
- L'Association française contre les Myopathies (**AFM**),
- L'Association pour l'aide aux personnes en situation de handicap (**ARTA**),
- **SURDI 49 et Bucodes SURDI France Pays de la Loire** – centre national d'information sur la surdité,
- L'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (**UNAPEI**) Pays de la Loire,
- et le **Gérontopôle** des Pays de la Loire.

8 grands engagements pour l'accessibilité de tous

La charte concrétise plusieurs mois d'échanges au service de la mise en œuvre de solutions d'accessibilité non discriminantes. La Région a d'ores et déjà initié l'intégration des obligations d'accessibilité dans ses contrats avec les transporteurs de cars et réalisé des aménagements dans certaines gares (à l'exemple d'Evron en Mayenne ou de la Ferté Bernard en Sarthe).

La charte propose 8 engagements de progrès clés :

- **Création d'un comité de suivi** et d'échange autour des problématiques d'accessibilité du transport ;
- **Accessibilité des gares ferroviaires** : mise en accessibilité complète d'ici avril 2025 (quais, franchissement des voies, bâtiments voyageurs) des 18 gares prioritaires de la Région* et commencer la mise en accessibilité des gares non-prioritaires ;
**Ancenis, Angers, Challans, Châteaubriant, Cholet, Clisson, La Baule, La Chapelle-sur-Erdre, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Les Sables d'Olonne, Nantes, Montaigu, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Nazaire, Saumur, Savenay*
- **Accessibilité des points d'arrêt routiers** : inciter les gestionnaires de voirie à rendre les points d'accès prioritaires accessibles d'ici à 2024, grâce à un cofinancement régional à hauteur de 70% ;
- **Rendre accessible l'intégralité du parc d'autocars d'ici septembre 2023** au plus tard pour les personnes à mobilité réduite ;
- **Améliorer la qualité de prise en charge des personnes en situation de handicap** sur les lignes du réseau Aléop : par exemple, diminuer les délais de réservation de la prestation d'accompagnement et former les chauffeurs aux besoins des PMR et aux modalités techniques d'utilisation de leur matériel ;
- **Adapter les plans d'action aux besoins et à l'échelle des bassins de mobilité** ;
- **Mise en œuvre de la gratuité pour les accompagnants** de personne en situation de handicap ;
- **Rendre l'information voyageurs accessible à tous et mise à disposition de l'information sur l'accessibilité tout au long du parcours**, quel que soit le ou les modes de déplacement.

Document en annexe : Charte pour l'accessibilité universelle du réseau de transport régional en Pays de la Loire signée le 29 avril 2021.

CONTACTS PRESSE

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr / 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97

Louise Guégan : louise.quegan@paysdelaloire.fr / 02 28 20 51 45